



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

# La Ville de L'Île-Perrot annule le camp de jour

**L'Île-Perrot, le 25 mai 2020 – Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire et de pandémie, la Ville de L'Île-Perrot annule le service de camp de jour pour la saison 2020.**

*« C'est avec beaucoup de regrets que nous avons dû prendre, unanimement, cette décision » se désole le maire, Pierre Séguin. « Les règles sanitaires très strictes imposées par la santé publique et la CNESST sont légitimes. D'autant qu'il faut considérer que la région métropolitaine demeure une zone chaude et toujours à risque de contagion. Mais ces règles rendent la prestation de service extrêmement difficile et hasardeuse dans le cadre des camps de jour. »*

Par exemple, les activités ne pourront utiliser de matériel partagé, comme des ballons. Les enfants devraient conserver des distances de 2 mètres et les animateurs devraient être équipés en conséquence lorsqu'ils auront à intervenir auprès d'un jeune. Également, ce sont au moins 12 lavages de mains par jour et la désinfection des salles de toilettes après chaque utilisation qui seraient requis. Lors des jours de pluie, les activités intérieures seraient soumises aux mêmes règles, limitant d'autant plus les espaces disponibles.

Tout cela, dans un contexte de jeu et non pas de classe scolaire. De fait, contrairement à une salle de classe, les camps de jour sont à vocation purement ludique, souvent sportive, et incitent habituellement une grande proximité entre les jeunes et les animateurs. Or, aucun contact ne sera autorisé.

Aussi, les ratios animateur-jeunes sont beaucoup plus serrés. Notamment, ils s'établissent à 1 pour 5 chez les 5-6 ans alors qu'ils sont normalement de 1 pour 15.

Ces conditions impliqueraient une diminution de plus de 20 % du maximum de jeunes pouvant s'inscrire. En même temps, il faudrait assurer une hausse du personnel d'au moins 40 %. En plus de l'embauche tardive, la formation du personnel serait beaucoup plus importante puisqu'elle impliquerait l'ajout des règles sanitaires.

Ces règles de distanciation obligerait également une programmation totalement revue, et ce, pour une période de sept semaines. Tout cela pourrait rendre la prestation de service hasardeuse, tant du point de vue de la santé que de la qualité. De plus, les enfants de la région n'auront pas eu la chance d'avoir pu expérimenter la distanciation physique en milieu scolaire. Pour le maire, *« le contexte présente trop de risques et d'aspects négatifs. »*

– 30 –

### Source et informations

Alexandra Desrochers, attachée de presse  
514 453-1751, poste 258  
comm@ile-perrot.qc.ca